

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 3 novembre 2025

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS LIÉES AUX PAPILLOMAVIRUS : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE VACCINATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Région Académique Grand Est et l'Assurance Maladie, en étroite collaboration avec les centres de vaccination et les professionnels de santé, renouvellent pour la troisième année consécutive la campagne de vaccination anti-papillomavirus. Cette campagne concerne les élèves de 5^{ème} dans les établissements publics et privés sous contrats volontaires de la région. Cette année, le vaccin contre les méningocoques A, C, W et Y sera également proposé gratuitement, en parallèle du vaccin anti-HPV.

L'ARS Grand Est et la Région Académique Grand Est, en lien avec l'Assurance Maladie, pilotent la campagne, en s'appuyant sur les équipes mobiles des centres de vaccination qui se rendront dans les établissements au cours de l'année scolaire. La vaccination HPV complète se fera sur une ou deux années scolaires et débutera dans tous les cas en classe de cinquième avec l'administration de la première dose. La deuxième dose pourra être administrée soit la même année scolaire soit en classe de quatrième, selon le schéma organisationnel arrêté au niveau local. L'intervalle entre les deux doses de vaccins doit être compris entre 5 et 13 mois.

La vaccination contre les infections invasives à méningocoques A, C, W et Y nécessite quant-à-elle une dose unique qui peut être réalisée au cours de l'une ou l'autre de ces deux années. La co-administration des deux vaccinations (méningocoques ACWY et HPV) est possible lors d'une même séance de vaccination.

Cette année en Grand Est, 583 collèges, soit plus de 64 761 élèves sont concernés par cette campagne dont les coûts des vaccins sont pris en charge par l'Assurance Maladie. Il n'y a aucun reste à charge pour les familles.

La participation des élèves relève d'une démarche volontaire et est soumise à l'autorisation des deux parents qui sont invités à indiquer, via un formulaire en ligne, s'ils autorisent ou non la vaccination de leur enfant. L'accès au formulaire sera fourni aux représentants légaux par les chefs d'établissements via l'espace numérique de travail. Il reste cependant possible de fournir les autorisations sous format papier aux parents d'élèves ne disposant pas d'un accès internet.

Le vaccin anti-HPV : un des seuls vaccins existants contre les cancers !

Les papillomavirus humains (HPV) sont des virus très contagieux. La vaccination prévient jusqu'à 90 % infections HPV, pour la plupart non-symptomatiques mais à l'origine de lésions pré-cancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, du pénis, de l'anus et du larynx notamment.

Des campagnes d'information grand public et des actions éducatives menées au sein des établissements scolaires contribueront à sensibiliser les élèves et leurs familles.

Pour rappel, le vaccin contre les papillomavirus est inscrit dans le calendrier vaccinal en France et est recommandé par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour tous les enfants de 11 à 14 ans. Un rattrapage est possible jusqu'à 19 ans. Il est également recommandé dans certaines pathologies chroniques et/ou immunodépression ainsi que pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes jusqu'à 26 ans.

En région Grand Est en 2024, 61.2 % des jeunes filles de 15 ans ont bénéficié d'au moins une dose de vaccin, et 50.3 % des jeunes filles de 16 ans bénéficient d'un schéma complet deux doses à 16 ans. La couverture vaccinale HPV chez les jeunes garçons est de 38.5 % pour une dose à 15 ans, et 25.7 % concernant un schéma vaccinal complet à 16 ans.

Cette année, le vaccin contre les méningocoques ACWY également proposé gratuitement.

Les infections invasives à méningocoques ACWY (méningites), sont des infections graves pouvant laisser des séquelles et sont parfois mortelles. On recense chaque année en France 500 à 600 cas d'infection en et 60 décès/an, soit 10 %. Elles touchent particulièrement les adolescents et les jeunes adultes.

La vaccination contre les méningocoques ACWY est désormais obligatoire chez tous les nourrissons nés depuis le 1er janvier 2025 et est recommandée chez les jeunes de 11 à 14 ans. Elle induit une protection efficace et prolongée contre ces méningites. Depuis quelques années, on observe une augmentation importante de ces infections dans le pays.

Une mise à jour vaccinale proposée gratuitement.

Par ailleurs, pour les familles d'élèves des académies de Nancy-Metz et de Reims qui le souhaitent, il est proposé de réaliser toujours gratuitement et si besoin, la mise à jour vaccinale de leur enfant, conformément au calendrier en vigueur. Pour en bénéficier, une autorisation spécifique « Autre vaccins » est disponible et doit être complétée par les deux parents.

[Toutes les informations liées à cette nouvelle campagne de vaccination sont disponibles sur le site internet de l'ARS Grand Est](#)

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Région Académique Grand Est : communication@ac-nancy-metz.fr